



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.28.2.1/Rev.1

19 novembre 2019

Français

Original : Anglais

13^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Gandhinagar, Inde, 17 – 22 février 2020
Point 28.2 de l'ordre du jour

**PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR
LES CHIMPANZÉS CASSEURS DE NOIX DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(*Pan troglodytes verus*)
DÉJÀ INSCRITS AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION***

*(Soumis par des membres du Groupe de travail d'experts sur
la culture et la complexité sociale, et Ian Redmond)*

Résumé:

Le Groupe de travail d'experts sur la culture et la complexité sociale et Ian Redmond (Ambassadeur de la CMS) ont soumis la proposition ci-jointe, relative à une Action concertée en faveur des populations de chimpanzés casseurs de noix (*Pan troglodytes verus*) en Afrique de l'Ouest, conformément au processus exposé dans la Résolution 12.28 *Action concertée*.

La révision Rev.1 comprend les corrections apportées par le Conseil scientifique sur le calendrier du nouveau Plan d'action régional de l'UICN pour la conservation des chimpanzés de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) ainsi que des changements rédactionnels mineurs.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

LES CHIMPANZÉS CASSEURS DE NOIX DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (*Pan troglodytes*)

1. Auteurs de la proposition

Le Groupe de travail d'experts sur la culture et la complexité sociale et Ian Redmond (Ambassadeur de la CMS)

2. Espèce cible, taxon inférieur, population ou groupe de taxons cible ayant des besoins communs

Les chimpanzés (*Pan troglodytes*) ont été inscrits aux Annexes I et II de la CMS à la 12^e réunion de la Conférence des Parties (COP12, Manille, 2017) (UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.1), car « les membres de l'espèce traversent fréquemment et de manière prévisible les frontières juridictionnelles nationales ; les deux espèces de gorilles ont été ajoutées aux Annexes I et II de la Convention pour des raisons similaires ». La proposition acceptée à ce moment-là précisait que « l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN de 2016 concernant le *Pan troglodytes* (Humble *et al.*, 2016a) a maintenu la classification de l'espèce en tant que *Menacée d'extinction*, comme depuis 1996 » et « a estimé que la réduction probable du nombre de chimpanzés au niveau de l'espèce pour la période 1975-2050 (environ trois générations de chimpanzés) dépasserait 50 % sur la majorité de son aire de répartition ».

Les populations cibles de la présente proposition représentent un sous-ensemble du chimpanzé occidental *Pan troglodytes verus*, défini par sa culture technologique unique consistant à casser une variété d'espèces de noix à l'aide d'un marteau et d'une enclume naturels en pierre et en bois. Ce comportement remarquable ne se produit que dans les parties les plus occidentales de l'aire de répartition de cette sous-espèce, couvrant la Guinée, la Sierra Leone, le Liberia et la Côte d'Ivoire, et n'a été observé chez aucune autre population d'Afrique, bien que les matières premières nécessaires (noix, pierre et bois) soient disponibles. Il a été établi que, dans au moins une partie de leur aire de répartition, cette capacité culturelle leur permet de bien vivre pendant la saison sèche dans les forêts qu'ils habitent (Yamakoshi, 1998). Le *P. t. verus* a été classé dans la catégorie *En danger critique d'extinction* dans la Liste rouge de l'UICN de Humble *et al.*, (2016a) ; les sous-populations des cultures de cassage de noix souffrent donc probablement du même niveau de menace ou pire.

Afin de comprendre la logique et l'importance de la désignation d'une telle unité définie au niveau culturel pour cette Action concertée, il est important d'examiner les récents développements de la CMS à ce sujet.

Reconnaissant les implications potentielles des récentes découvertes scientifiques sur le sujet, la CMS et Whale and Dolphin Conservation ont organisé en 2014 une conférence les conséquences de la culture des cétacés pour la conservation, à la Linnaean Society de Londres. L'atelier a abouti à la Résolution 11.23 intitulée *Conséquences de la culture des cétacés pour la conservation*, adoptée à la COP11 (Quito, 2014). Cette Résolution demandait au Conseil scientifique de créer un groupe de travail intersessions composé d'experts, chargé d'étudier les conséquences de la culture et de la complexité sociale pour la conservation, en particulier concernant les cétacés.

L'un des résultats marquants est que, lors de sa 12^e réunion à Manille, en octobre 2017, la Conférence des Parties a adopté une « Action concertée en faveur des cachalots (*Physeter macrocephalus*) du Pacifique tropical oriental ». Cette action portait sur quatre clans, différant peu des autres par leur ADN nucléaire, mais se distinguant par leurs répertoires vocaux ; il est connu que ceux-ci sont transmis socialement, car ils peuvent changer trop rapidement pour avoir des causes génétiques. Ils doivent donc être adoptés ultérieurement par l'ensemble du clan par apprentissage social. Ces répertoires vocaux, ainsi que les mouvements et les habitudes alimentaires, distinguent ces clans des populations conspécifiques sympatriques au niveau culturel. L'Action concertée approuvée à ce moment-là reposait sur la preuve que les clans composant cette unité culturelle réagissent aux événements environnementaux importants de manière particulière. Les principales actions proposées portaient principalement sur la nécessité d'effectuer une collecte étendue de données pertinentes. Pour la première fois, il a été reconnu qu'un effort de conservation concerté pouvait, à juste titre, viser une unité de population définie par sa spécificité culturelle, plutôt que par son génome.

Conformément à la directive de 2017 relative à la création d'un groupe de travail composé d'experts, un atelier organisé à Parme en avril 2018 a réuni un groupe d'experts composé de scientifiques travaillant sur l'apprentissage social et la culture chez divers oiseaux et mammifères. Ceci a abouti à un rapport intitulé « 1^{er} atelier de la CMS sur les conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation » (PNUE/CMS/ScC-SC3/Inf.8), présenté à la 3^e Réunion intersessions du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC3) à Bonn, le 1^{er} juin 2018. S'appuyant sur une revue récente (Whiten, 2017), le « Rapport de Parme » a présenté des résumés de nos connaissances actuelles sur l'importance des cultures animales au niveau de la diversité et de l'écologie et a proposé une longue liste de recommandations relatives aux conséquences pour la conservation.

Afin d'améliorer la diffusion de ce travail, les auteurs du Rapport de Parme, dont le président du ScC, Fernando Spina, et le conseiller pour les mammifères aquatiques nommé par la CMS, Giuseppe Notarbartolo di Sciara, ont publié un article de trois pages dans la section « Policy Forum » de *Science*, intitulé « Animal cultures matter for conservation » (Brakes *et al.*, 2019). Cet article proposait deux « cas d'essai » illustrés, l'un étant le cas du cachalot mentionné ci-dessus et le second, les idées sous-jacentes à la proposition de l'AC actuelle concernant les cultures de cassage de noix des chimpanzés.

Au fil des ans, depuis que Jane Goodall a commencé ses recherches dans la réserve de Gombe Stream en 1960, des preuves montrant les différences de comportement parmi les communautés de chimpanzés en Afrique, soupçonnées d'être culturelles, ont été accumulées régulièrement (p. ex. McGrew, 1992). À la fin du siècle, il a été possible de réaliser une collaboration entre les dirigeants de tous les sites d'étude à long terme, afin d'évaluer systématiquement les preuves accumulées sur 150 années d'observation au total (Whiten *et al.*, 1999, 2001). Ceci a révélé pas moins de 39 variations culturelles putatives ou « traditions », définies comme étant courantes dans certaines communautés et absentes dans d'autres, sans raison écologique ni génétique apparente. Parmi ceux-ci, l'exemple le plus clair était le cassage des noix, courant dans l'Ouest, mais absent ailleurs, bien que les matières premières nécessaires soient disponibles.

Le cassage des noix à l'aide de marteaux en matériaux naturels a été décrit en détail en premier pour les chimpanzés de la forêt de Taï en Côte d'Ivoire par Christophe Boesch et ses collègues (Boesch & Boesch, 1981 ; voir maintenant Boesch, 2012) ; ceci a été suivi par d'autres études approfondies à Bossou en Guinée par Tetsuro Matsuzawa et ses collègues (p. ex. Matsuzawa *et al.*, 2001 ; Biro *et al.*, 2003). Au fil du temps, ce comportement a été documenté sur plusieurs sites d'étude dans les quatre pays énumérés ci-dessus (Carvalho et McGrew, 2010 ; Whiten, 2015). La présentation expérimentale des matériaux nécessaires n'a montré aucune preuve de cassage des noix chez les chimpanzés orientaux naïfs vivant dans un sanctuaire africain ; cependant, les jeunes imitaient facilement le comportement qu'ils avaient observé auparavant chez un seul individu conspécifique expert, ce qui démontre clairement que l'acquisition du cassage des noix dépend de l'apprentissage social par les autres. Il a même été démontré que le comportement différait dans ses détails entre des communautés voisines (Luncz et Boesch, 2014). De plus, les fouilles archéologiques effectuées à Taï ont permis de recueillir des preuves du cassage des noix à l'aide de marteaux naturels en pierre datant d'au moins 4 300 ans (Mercader *et al.*, 2002).

On estime que le chimpanzé occidental est la deuxième plus petite population de sous-espèces de chimpanzés, comptant seulement 18 000 à 65 000 individus ; les populations centrales et orientales totalisent 320 000 à 400 000 individus (Humble *et al.*, 2016b, Kuehl *et al.*, 2017). Une estimation plus récente de Heinicke *et al.* (2019) suggère un chiffre de 52 800, dont seulement 17 % environ sont protégés dans des parcs nationaux. Comme indiqué ci-dessus, le dernier article de la Liste rouge de l'UICN a classé le chimpanzé occidental dans la catégorie *En danger critique d'extinction*. Il est clair que les communautés de chimpanzés casseurs de noix de cette population occidentale comptent un nombre d'individus encore plus petit et donc fragile, mais actuellement inconnu.

3. Répartition géographique

Le cassage de noix a été enregistré sur plusieurs sites en Guinée, au Liberia et en Côte d'Ivoire, tous parties à la CMS, et en Sierra Leone, un État non-partie actuellement (voir la Figure 1). Cependant, aucune étude systématique des populations pratiquant le cassage de noix n'a été entreprise à ce jour (ceci devrait donc constituer un élément important de l'AC proposée, comme expliqué plus en détail ci-dessous). En Côte d'Ivoire, le comportement a été observé dans l'Ouest, mais il n'a pas été constaté lors d'une étude effectuée à l'est de l'immense fleuve Sassandra (Boesch *et al.*, 1994), bien que les noix appropriées et les matériaux nécessaires pour les marteaux soient disponibles. Ceci suggère que le fleuve a formé une barrière historique ayant empêché le comportement de se propager à l'est.

De nouveaux sites ont également été documentés ; par exemple, des chimpanzés de la forêt nationale de Krahn-Bassa, à l'ouest du parc national de Sapo, au Liberia, ont récemment été vus casser des noix (Boesch, communication personnelle), ce qui a amené la Wild Chimpanzee Foundation à proposer une nouvelle aire protégée.

Le comportement du cassage de noix ne peut exister (de même que tout comportement d'utilisation de ressource) que tant que la ressource est disponible. Par conséquent, afin d'assurer la persistance de la ressource, il est essentiel de réduire la surexploitation des noix par les hommes dans les zones où elles sont utilisées à la fois par les hommes et par les chimpanzés et où les noyers sont abattus. Il est donc important que les gens reconnaissent la valeur de ce comportement, mais également qu'ils sachent que l'utilisation excessive de noix sauvages et des noyers peut entraîner la disparition de ce comportement, si la dégradation de l'habitat et l'élimination des noyers se poursuivent de manière incontrôlée.

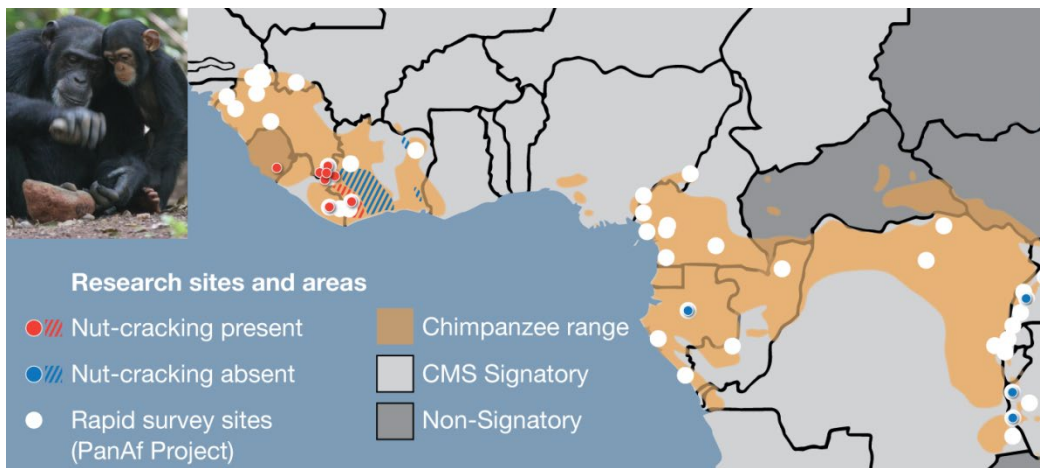


Figure 1. De Brakes *et al.*, (2019), figure supplémentaire S1. Répartition du chimpanzé (*Pan troglodytes*) en Afrique [nuance orange ; aires de répartition de quatre sous-espèces combinées], ainsi que l'emplacement de certains sites de recherche à long terme [cercles de couleur, de Whiten *et al.*, 1999, 2001], de zones d'étude plus vastes [hachures de couleur ; adapté de Carvalho et McGrew, 2010] et des sites d'enquête d'évaluation rapide du « Programme panafricain : le chimpanzé cultivé » (« PanAf ») [Kühl *et al.*, 2019].

4. Résumé des activités

Bien entendu, des efforts ont déjà été déployés pour surveiller et préserver les chimpanzés occidentaux en danger critique. Une AC centrée sur les cultures de cassage de noix ne peut réussir qu'en étant intégrée à des travaux plus larges de l'UICN, de l'UN-GRASP, des agences gouvernementales et des ONG. Un projet parrainé par la CMS peut apporter une contribution importante grâce à des Actions concertées et à la collaboration entre les États signataires de l'aire de répartition. En conséquence, l'une des Actions principales consistera à organiser une réunion des représentants des principales parties dans l'un des États de l'aire de répartition, afin d'examiner les questions soulevées dans la présente proposition et de convenir de mesures de conservation concrètes supplémentaires, guidées par les actions prioritaires définies dans le nouveau Plan d'action régional de l'UICN pour la conservation des chimpanzés occidentaux (*Pan troglodytes verus*) 2020-2030 ; celui-ci est actuellement en préparation et devrait être publié dans les mois à venir.

Ces activités devraient être classées en trois grandes catégories. L'une d'entre elles reconnaîtra notre compréhension élémentaire de la répartition et de la taille des cultures de chimpanzés casseurs de noix et de l'état de conservation de ces communautés. Un ensemble important d'Actions consistera donc à faciliter et à coordonner la collecte de données pertinentes dans les trois États signataires concernés.

La deuxième activité importante consistera à faciliter l'engagement du grand public par les médias, afin de promouvoir la reconnaissance et la célébration des cultures de cassage de noix en tant que trésor unique dans ces États de l'aire de répartition occidentaux, en encourageant le changement progressif des attitudes culturelles humaines à l'égard des chimpanzés et de leur conservation, à tous les niveaux, des communautés humaines résidentes aux agences gouvernementales.

La troisième activité importante consistera à améliorer directement les mesures de conservation pertinentes pour les sous-populations culturelles et leur habitat, détaillées ci-dessous, de concert avec les activités de conservation continues pour l'espèce, et guidées par celles-ci. Les politiques de conservation établies accordent la priorité aux populations dont la taille et le statut d'habitat sont les plus favorables au succès des actions. La présente AC proposée doit donc concorder avec cette stratégie.

5. Activités et résultats attendus

Réunion(s) de planification. Comme expliqué dans le résumé ci-dessus, il est important que cette AC concorde avec les autres efforts de conservation en cours, pertinents pour l'espèce. Alors que l'AC est, de manière inhabituelle, centrée sur une sous-population culturelle, les travaux de conservation pertinents concernent non seulement les chimpanzés, mais également des problèmes liés à d'autres espèces, tels que le commerce de la viande de brousse et, plus généralement, la conservation des écosystèmes naturels et l'harmonisation avec d'autres objectifs de développement durable, tels que la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'une des activités principales consistera à organiser une première réunion qui, dans l'idéal, se déroulera en face à face dans un pays de l'aire de répartition ; elle réunira un certain nombre de parties concernées, afin d'examiner les preuves scientifiques existantes et de planifier des actions spécifiques basées sur les priorités convenues dans le Plan d'action régional de l'UICN susmentionné, qui devrait être publié prochainement. Il sera peut-être possible de tenir une telle réunion conjointement ou parallèlement à d'autres réunions qui auront lieu dans le cadre de la planification de la conservation en cours, telles que celles organisées par l'UICN, l'UN-GRASP ou des agences gouvernementales. Dans l'idéal, et sous réserve de financement et de disponibilité, cette réunion devrait rassembler une gamme pertinente d'experts, de parties prenantes et de responsables (*l'addenda ci-dessous présente une liste préliminaire des participants).

Si la proposition est approuvée à la COP13 de la CMS, il devrait être possible de tenir une première réunion plus tard en 2020. Les réunions ultérieures et la liaison entre les sous-ensembles de participants appropriés pourront ensuite être gérées en ligne via la section Culture animale de l'Espace de travail du Conseil scientifique.

Collecte de données supplémentaires. Nous savons que l'aire de la culture du cassage de noix s'étend sur quelques sites des États de l'aire de répartition énumérés ci-dessus (Figure 1), mais sa véritable répartition reste inconnue. Il est donc important d'effectuer d'autres études pour mieux délimiter l'aire de répartition des populations de chimpanzés casseurs de noix. Le cas échéant, ces études pourraient suivre les méthodes du projet Pan-Af (p. ex. Kuehl *et al.*, 2019). Il est plus facile de documenter le cassage de noix que d'observer le comportement des chimpanzés directement, car les restes laissés (marteaux et coques de noix) permettent d'effectuer un diagnostic ; de plus, le cassage de noix est souvent connu des populations humaines locales et ces informations peuvent être souvent vérifiées par les sons accompagnant cette activité et les restes laissés. Une Action concertée à cet égard comprendrait la création d'une base de données pour ces enregistrements et la distribution des ressources en noix appropriées. Les gardiens et les gardes forestiers rassembleraient initialement les enregistrements au cours de leurs activités de routine dans les Zones protégées. Il serait peut-être possible d'étendre ce projet grâce à des fonds provenant de sources scientifiques telles que National Geographic (dont l'une des priorités est la recherche sur les cultures animales) ou d'organismes de bienfaisance œuvrant pour la conservation, tels que Rainforest Trust, qui met à disposition des gardiens Rainforest locaux pour aider à entreprendre et à coordonner de tels projets. Conformément aux priorités identifiées dans le Plan d'action régional de l'UICN, l'accent sera probablement mis sur le maintien des grandes populations pratiquant le cassage de noix et sur le rétablissement de la connectivité entre les habitats fragmentés, afin de garantir la survie à long terme de ce comportement au sein de la population plus large de chimpanzés occidentaux.

Engagement du public dans la science et la conservation. L'expérience des scientifiques travaillant sur la culture des singes a montré que leurs découvertes fascinaient de nombreux membres du public et étaient souvent rapportées dans les médias populaires, sur Internet et à la télévision, ce qui conduisait à une grande volonté du public de conserver de tels héritages. Ceci a été largement reconnu dans la mise en évidence actuelle des découvertes en culture animale par National Geographic. En conséquence, l'un des fils conducteurs de cette Action concertée visera à mieux informer le public des États de l'aire de répartition de la célébrité de la culture des chimpanzés, qui constitue un trésor particulier de cette partie du monde.

Les voies utilisées à cette fin seront explorées lors de la réunion initiale décrite ci-dessus. Les moyens classiques comprennent les journaux imprimés, la télévision et l'Internet ; cependant, bien que les ordinateurs et les tablettes soient relativement rares, en particulier dans les zones rurales, les téléphones mobiles disposant d'un accès Internet sont de plus en plus répandus. Les options moins classiques à explorer comprennent une forme de « science citoyenne » semblable à celle de la « grande observation de papillons » au Royaume-Uni, dans laquelle le public saisit ses découvertes locales dans une base de données centrale. De manière encore plus imaginative, en se souvenant qu'en 1906, le Libéria a imprimé un timbre célébrant l'utilisation d'outils par des chimpanzés (Figure 2), il serait peut-être possible d'encourager la production d'un timbre équivalent ou même d'un billet de banque représentant le cassage des noix. L'Action concertée pourrait utiliser des formats différents, mais connexes dans les États de l'aire de répartition, afin de célébrer cet héritage culturel et scientifique unique.



Figure 2. Timbre-poste du Libéria en 1906, illustrant l'utilisation d'outils par des chimpanzés.

Mesures de conservation directes. Celles-ci ne peuvent être déterminées qu'en conjonction avec des plans de conservation en cours plus vastes. L'un des objectifs principaux de la réunion initiale et de la liaison connexe entre les parties concernées serait d'atteindre ce but, tout en attirant des fonds pour financer les activités sur le terrain.

6. Avantages associés

Comme indiqué ci-dessus, les découvertes sur la culture animale peuvent fasciner le grand public, en façonnant sa perception de la nature des animaux concernés et donc l'intérêt qu'il y porte. Dans les pays européens, cela s'est traduit par une plus grande volonté à investir dans la conservation, financièrement et par d'autres moyens directs. Cet intérêt contemporain et croissant a été illustré récemment par l'article complet de deux pages que *Le Monde* a consacré aux cultures animales, en développant les conséquences pour la conservation décrites dans l'article de Brakes et al. dans *Science* plus tôt en 2019. Le National Geographic en fait de même. Est-il possible d'encourager des changements de perception similaires à l'aide des médias en Afrique de l'Ouest ? L'un des objectifs de cette AC serait donc de promouvoir, à l'aide des médias, y compris Internet, les journaux imprimés et la télévision, les cultures de cassage de noix des chimpanzés occidentaux, en tant qu'illustration phare de la culture animale dans cette partie du monde. Ceci pourrait ensuite être développé pour informer le public que d'autres formes de culture peuvent être répandues et importantes sur le plan écologique, non seulement dans les différentes sous-espèces de chimpanzés, mais également dans beaucoup d'autres sous-espèces de nos parents primates à travers l'Afrique, ainsi que dans d'autres espèces au-delà de ce continent. Cependant, il sera tout aussi important d'associer ces efforts à des moyens de subsistance moins destructeurs pour l'habitat des chimpanzés.

7. Calendrier

Si cette proposition d'AC est approuvée à la COP 2020, la première réunion décrite ci-dessus pourrait avoir lieu plus tard en 2020 et un rapport sur cette réunion pourrait être achevé peu après. Les dates des autres actions potentielles décrites ci-dessus sont intrinsèquement ouvertes, mais un rapport sur leurs progrès serait promis pour fin 2021.

8. Relation avec d'autres actions de la CMS

Comme indiqué dans la section 2 ci-dessus, la CMS a examiné largement les conséquences de la culture animale pour la conservation au cours des six dernières années. L'événement le plus récent à cet égard a été l'Atelier de Parme 2018 de la CMS sur les conséquences de la culture animale et de la complexité sociale pour la conservation (PNUE/CMS/ScC-SC3/Inf.8) et l'article de *Science* connexe de 2019 (voir le rapport du Groupe de travail d'experts sur la culture animale, PNUE/CMS/COP13/Doc.26.4.1/Annexe 1). L'une des conséquences les plus importantes de ce travail est la reconnaissance des populations définies culturellement, plutôt que génétiquement, en tant qu'unités dignes d'être préservées. L'AC proposée présente l'une des cultures les plus démontrées parmi les animaux, le cassage des noix, chez une sous-espèce en danger critique, servant de cas d'essai à cet égard.

9. Priorité de conservation

Comme indiqué ci-dessus, le *P. t. verus* a été classé dans la catégorie « En danger critique d'extinction » dans le dernier rapport de la Liste rouge de l'UICN. On estime qu'il ne compte que 18 000 à 65 000 individus, ce nombre diminuant de manière continue et préoccupante. Comme indiqué ci-dessus, une estimation plus récente de Heinicke *et al.* (2019) suggère un chiffre de 52 800, dont seulement 17 % environ sont protégés dans des parcs nationaux. Les auteurs de l'évaluation de la Liste rouge ont mis en évidence des menaces pour les chimpanzés, notamment la perte d'habitat, la chasse (viande de brousse, médicaments traditionnels et capture de petits vivants pour le commerce illégal d'espèces sauvages) et les épidémies, notamment l'anthrax et Ebola. Étant donné que la culture du cassage de noix n'est répandue que dans un sous-ensemble de la population du *P. t. verus*, nous devons nous attendre à ce qu'elle subisse un degré élevé de menace, ce qui rappelle les extinctions culturelles parmi les humains, telles que les langues locales relativement rares et d'autres coutumes. Alternativement, une telle plasticité comportementale pourrait améliorer les perspectives de survie des chimpanzés dans des habitats marginaux ou soumis aux changements de la végétation induits par le climat.

De plus, la culture du cassage des noix mérite d'être conservée pour des raisons autres que celles liées uniquement à l'espèce et à l'activité elle-même. L'une des raisons principales est le fait qu'elle partage de nombreuses caractéristiques avec la fabrication d'outils en pierre percussifs. Celle-ci a occupé plus de trois millions d'années de l'évolution des hominiens et a donc permis de mieux comprendre les fondements évolutifs potentiels de cet aspect de notre passé humain (p. ex. Boesch, 2012 ; Whiten, 2015).

10. Pertinence

L'Action concertée proposée serait au premier plan de la réalisation du mandat de la COP 2017 de Manille consistant à examiner les conséquences de la culture animale pour la conservation.

L'inclusion des chimpanzés dans les Annexes I et II de la CMS repose sur le fait que les vastes aires de répartition de chaque communauté peuvent s'étendre sur différentes juridictions nationales. La population de chimpanzés casseurs de noix s'étend sur trois États signataires de la CMS et sur un autre (Figure 1), bien que le lien entre toutes les communautés de chimpanzés casseurs de noix reste inconnu. Il s'agit d'une question essentielle pour la recherche future, préconisée comme objectif premier de l'Action concertée.

Au niveau mondial, les chimpanzés constituent une espèce vitale dans leur habitat et fournissent d'importants services écosystémiques, tels que la séquestration du carbone, la production de précipitations et le contrôle de l'érosion. Si la culture du cassage de noix permet aux chimpanzés de survivre dans ces zones en marge de la répartition de l'espèce, cela peut revêtir une nouvelle signification, car les changements climatiques créent de nouvelles contraintes pour l'espèce et son habitat.

11. Absence de meilleures solutions

La conservation ciblant les cultures animales est un nouveau concept qui pourrait avoir une large application pour de nombreuses espèces. Cette Action concertée servira donc de projet pilote pour tester l'efficacité de ce concept. Il serait bien entendu possible de réaliser la conservation de la culture du cassage de noix séparément dans chacun des États de l'aire de répartition. Cependant, étant donné que la culture s'étend sur quatre États contigus (dont trois sont actuellement des Parties à la CMS), les actions concertées de collaboration et les synergies qu'elles offrent sont certainement possibles.

12. Degré de préparation et faisabilité

Cette Action concertée de la CMS pourrait apporter des ressources supplémentaires, le soutien du public et la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action régional de l'UICN pour la conservation des chimpanzés occidentaux (*Pan troglodytes verus*) 2020-2030, ce qui serait renforcé par une collaboration plus importante entre les États de l'aire de répartition.

13. Probabilité de succès

Étant donné que cette Action concertée est guidée par les résultats de l'atelier de 2016 organisé par le Groupe de spécialistes des primates de l'UICN, ayant rassemblé toutes les parties prenantes concernées, y compris les gouvernements des États de l'aire de répartition, il est très probable qu'elle réussira.

14. Ampleur de l'impact attendu

Les avantages immédiats concerneront bien entendu l'amélioration des perspectives de conservation des populations de chimpanzés casseurs de noix des États de l'aire de répartition énumérés. Cependant, l'une des principales raisons de poursuivre cette Action concertée est qu'en servant d'instance « phare » de la conservation axée sur une entité culturelle, elle peut améliorer et compléter les efforts conventionnels basés sur des espèces ou sur d'autres taxons. Il est donc proposé de « commencer modestement » en utilisant cela comme cas d'essai, pour aider à déterminer la faisabilité de travaux connexes à l'avenir, non seulement pour les autres populations de chimpanzés, mais également pour les nombreuses autres espèces façonnées par des traditions culturelles.

15. Rapport coût / efficacité

Les ressources nécessaires initialement permettront d'organiser une réunion régionale dans l'un des États de l'aire de répartition, ainsi que des travaux de suivi conduits sur l'espace de travail en ligne du Conseil scientifique de la CMS. L'un des autres résultats rentables comprendra la diffusion de techniques d'évaluation rapides, qui permettra de coordonner les actions, afin que certaines de ces données puissent être collectées en complément des efforts de recherche et de conservation en cours.

16. Consultations prévues/entreprises

Cette Action concertée a été préparée en consultation avec un large éventail de scientifiques et d'ONG concernés. Par manque de temps, il n'a pas été possible de mener une consultation approfondie avec les gouvernements des États de l'aire de répartition avant la date limite de soumission, mais cette Action s'appuie sur les ateliers de l'UICN de 2002 et 2016 qui ont abouti au Plan d'action régional pour la conservation des chimpanzés occidentaux (*Pan troglodytes verus*) 2020-2030, et qui comprenaient des représentants gouvernementaux, l'UN-GRASP, des ONG de conservation et des scientifiques. Les mesures prioritaires déterminées ayant déjà été approuvées par les parties prenantes concernées, il est à espérer que l'intérêt de la CMS pour la conservation des cultures animales pourra contribuer à mettre en œuvre les aspects de ce Plan d'action traitant de la conservation des chimpanzés casseurs de noix uniques de l'Afrique de l'Ouest. De nouvelles consultations avec les points focaux des États de l'aire de répartition se poursuivront en prévision de la réunion du Conseil scientifique de la CMS et de la COP13 de la CMS.

Références

- Biro D, Inoue-Nakamura N, Tonooka R, Yamakoshi G, Sousa C, Matsuzawa T. 2003. Cultural innovation and transmission of tool use in wild chimpanzees: evidence from field experiments. *Anim. Cogn.* 6: 213-223.
- Boesch C. 2012. *Wild Cultures: A comparison between chimpanzee and human cultures*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Boesch C. & Boesch H. 1981. Sex differences in the use of natural hammers by wild chimpanzees: a preliminary report. *J. Human Evolution* 10, 585-593.
- Brakes, P., Dall, S. R. X. ... Whiten, A. & Rutz, C. (2019). Animal cultures matter for conservation. *Science (Policy Forum)*, 363, 1032-1034.
- Carvalho S. & McGrew W. C. 2010. The origins of the Oldowan: why chimpanzees are still good models for technological evolution in Africa. *Stone Tools and Fossil Bones*, ed Domínguez-Rodrigo M. (Cambridge University Press, Cambridge), pp 201-221.
- Heinicke S., Mundry, R., Boesch C. ... Kuhl, H. 2019. Advancing conservation planning for western chimpanzees using IUCN SSC APES - the case of a taxon-specific database. *Environmental Research Letters* 14, 064001.
- Humle, T., Maisels, F., Oates, J.F., Plumptre, A. & Williamson, E.A. 2016a. *Pan troglodytes*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T15933A102326672.
- Humle, T., Boesch, C., Campbell, G., Junker, J., Koops, K., Kuehl, H. & Sop, T. 2016b. *Pan troglodytes* ssp. *verus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T15935A102327574..
- Luncz LV, Boesch C. 2014 Tradition over trend: Neighboring chimpanzee communities maintain differences in cultural behaviour despite frequent immigration of adult females. *Am. J. Primatol.* 76: 649–657
- Matsuzawa T, Biro D, Humle T, Inoue-Nakamura N, Tonooka R, Yamakoshi G. 2001. Emergence of culture in wild chimpanzees: education by master-apprenticeship In *Primate Origins of Human Cognition and Behaviour*, ed. T Matsuzawa, pp. 557-574. Berlin.: Springer-Verlag.
- McGrew WC. 1992. *Chimpanzee Material Culture*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mercader J, Barton H, Gillisepie J. et al (2007) 4,300-year-old chimpanzee sites and the origins of percussive stone technology. *Proc Nat Acad Sci USA* 104:3043-3048.
- Whiten, A. 2015. Experimental studies illuminate the cultural transmission of percussive technology in *Homo* and *Pan*. *Phil. Trans. R. Soc. B*, 370, 20140359.
- Whiten, A. 2017a. A second inheritance system: The extension of biology through culture. *Royal Society Interface Focus* 7, 20160142.
- Whiten, A. 2017b How culture extends the scope of evolutionary biology in the great apes. *Proc. Natl. Acad. USA* 114, 7790-7797.
- Whiten, A, Goodall J, McGrew WC, Nishida T, Reynolds V, ... & Boesch C. 1999 Cultures in chimpanzees. *Nature* 399, 682-685.
- Whiten A, Goodall J, McGrew WC, Nishida T, Reynolds V, ... & Boesch C. 2001. Charting cultural variation in chimpanzees. *Behaviour*, 138, 1489-1525.
- Yamakoshi G 1998 Dietary responses to food scarcity of wild chimpanzees at Bossou, Guinea: Possible implications for ecological importance of tool use. *Am J Phys Anthropol* 106: 283-295.

*Addendum

Liste préliminaire des participants à la réunion proposée pour faire progresser cette Action concertée, en reconnaissant qu'il n'est peut-être pas possible de les inclure tous :

Points de contact de la CMS pour les États de l'aire de répartition : Côte d'Ivoire – Dr Elisé Napari Yeo, ministère de l'Environnement et du Développement durable ; Guinée – M. Mamady Sayba Kéita, ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; Libéria – Mme Hawa Kortu Walker, Agence de protection de l'environnement (EPA).

Conseiller scientifique des États de l'aire de répartition de la CMS : Guinée : M. Namory Keita, conseiller scientifique général (OGUIPAR) Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) BP 761 Conakry – République de Guinée ;

Conseiller scientifique de la CMS ayant une expertise particulière en matière de mammifères africains : Pr Alfred Oteng-Yeboah, conseiller nommé par la CMS (faune africaine), Conseil pour la recherche scientifique et industrielle CSIR-Ghana s/c Division de la faune sauvage, Commission forestière du Ghana, Accra, GHANA.

Ian Redmond, OBE (Royaume-Uni), ambassadeur de la CMS, président d'Ape Alliance.

Dao Nguyen, point de contact UICN-CMS, Genève.

Dr Tatyana (Tanya) Humle (Royaume-Uni), auteure principale de la Liste rouge et du Plan d'action 2016 de l'UICN pour *P. troglodytes* et *P. t. verus* (voir liste de référence) et co-rédactrice avec la Dre Erin Wessling (Harvard, États-Unis) du Plan d'action régional de l'UICN pour la conservation des chimpanzés occidentaux (*Pan troglodytes verus*) 2019-2029

Dirck Byler (États-Unis), directeur de la Conservation des grands singes, Global Wildlife Conservation et vice-président, Section des grands singes, Groupe de spécialistes des primates de la CSE de l'UICN

Pr Christophe Boesch (Allemagne), premier et principal auteur de rapports scientifiques sur le passage des noix en Côte d'Ivoire (forêt de Taï), fondateur (2000) et président de la Wild Chimpanzee Foundation, et/ou collaborateurs dans les enquêtes menées dans l'Afrique panafricaine sur la diversité comportementale des chimpanzés, tels que Dr Hjalmar Kuehl et/ou Dre Ammie Kalan (voir liste de références).

Pr Tetsuro Matsuzawa (Japon), principal auteur de rapports scientifiques sur le passage des noix en Guinée, ou un collaborateur approprié.

Dre Martha Robbins (Allemagne/Ouganda) : primatologue du Groupe de travail de la CMS sur la culture animale ; a également assisté à l'atelier de Parme.

Pr Christian Rutz (États-Unis/ Royaume-Uni) : a suggéré que le chimpanzé soit « un cas d'essai terrestre » lors de l'atelier de Parme et a développé cette idée dans un récent article de *Science*.

Andrew Whiten (Royaume-Uni), membre du groupe d'experts sur la primatologie de la CMS sur les cultures animales, réunion et rapport de Parme en 2018, et coauteur de l'article de Policy Forum de Science de 2019 (voir Brakes et al. dans la liste de références).

Président et/ou coprésident du Groupe de travail d'experts de la CMS sur la culture animale,

Philippa Brakes (Nouvelle-Zélande), chargée de recherche, Whale and Dolphin Conservation.